

EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 15 mai 2023

Convocation du ----- 5 mai 2023  
Nombre de Conseillers en exercice ----- 29  
Nombre de Conseillers présents ----- 26  
Nombre de votants ----- 29

N° de l'acte : 230515D002  
Classification : 5.5 – Délégation de signature

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents** : 26

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

**Étaient absents excusés** : 3 (3 pouvoirs)

M. Olivier BLAISE (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER) - M. Michel MATHÉ (pouvoir à M. Alain BOURGET) - M. David TOURNEFIER (pouvoir à M. KERLOC'H)

**Secrétaire de séance** : Mme JOURDON Déborah.

URBANISME – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Maire, concerné par ce sujet, quitte la séance et laisse la présidence à Anne-Marie CORDIER.

Nathalie ROZÉ précise que la commune a récemment reçu une déclaration préalable en vue de la division d'une parcelle, déposée par le Maire, en son nom personnel.

En application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme, si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il convient de préciser que cette décision spécifique liée à un dossier spécifique n'entre pas dans le cadre des délégations de fonctions et de signature accordées par le Maire à certains élus en début de mandat.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de désigner un élu, pour prendre la décision relative à la déclaration préalable n°044 082 23 W2041, déposée par le Maire en son nom personnel.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité désigne Nathalie ROZÉ, adjointe à l'urbanisme, pour prendre la décision relative à la déclaration préalable n°044 082 23 W2041 déposée par le Maire en son nom personnel.

A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance

**Vote** : 28 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Maurice PERRION